

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

12-2026 **Marché pour une étude géotechnique de type G1 (préliminaire) sur les parcelles BL71 et BL 472 Lieu dit les Gacolons à Nyons, en vue de l'étude de faisabilité de la réalisation d'un bâtiment de collecte et transport pour le service public de prévention des déchets**

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 2026-060 en date du 23 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération n° 130-2025 en date du 10 septembre 2025 autorisant la signature de l'achat des parcelles BL 0071 et BL 0472 à Madame Marianne PELISSIER assorti d'une condition suspensive d'obtention d'un CU opérationnel et d'obtention de permis de construire ;

Considérant la nature particulière du terrain anciennement lieu d'une décharge communale d'enfouissement de matériaux inertes ayant été comblée, et la nécessité de sécuriser l'opération par une étude préliminaire en vue de définir les conditions de fondation des ouvrages prévus et du coût associé ;

Considérant l'étude géotechnique de type G1 transmise en date du 5 juin 2026 par le notaire APCG représentant la CCBDP dans le cadre de l'établissement du compromis de vente, portant sur la parcelle BL 472 uniquement, et ne donnant aucune indication sur la parcelle BL 71 ;

Considérant la consultation effectuée auprès de trois Bureaux d'études géotechniques le 1^{er} juin 2026 : SIC INFRA, HYDROC et AGESOL ;

Considérant l'analyse des offres reçues dont il ressort l'offre mieux disante du Bureau d'études Géotechniques SIC INFRA ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

D'attribuer le marché au Bureau d'Etudes SIC INFRA, sis ZI Sud – 735 Allée du Vivarais – 26300 BOURG DE PEAGE.

ARTICLE 2

Durée de la mission : estimée à 6 semaines.

ARTICLE 3

Coût de la mission : 4 700,00 € HT (soit 5 640 € TTC), avec une option de 650,00 € HT pour analyses en laboratoire des argiles en cas de nécessité.

ARTICLE 4

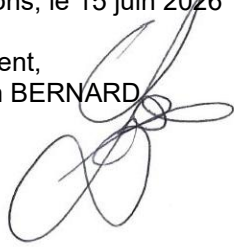
Les crédits sont inscrits au budget 2026 au compte 62268, compétence 020-100.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Drôme.

Fait à Nyons, le 15 juin 2026

Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 03/07/2026

Mise en ligne le : 03/07/2026